

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-427

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119348-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	Direction de l'Urbanisme Service Architecture et Patrimoine Urbain	N° 2026-427

Avenant n°2 à la convention EPA/BORDEAUX METROPOLE relative au groupe scolaire Armagnac Sud - Décision - Autorisation

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les délibérations 2023-282 du 30 juin 2023 et 2024-543 du 26 septembre 2024 ont validé le financement d'un groupe scolaire de 18 classes au sein du quartier Armagnac dans le cadre de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Jean Belcier. Cet équipement de 4 564 m², qui comprend une surface additionnelle pour une salle de sport et un logement de fonction pris en charge par la ville de Bordeaux, doit être livré pour la rentrée 2027 par l'établissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique dans le cadre d'une VEFA signée avec l'opérateur Bouygues immobilier. Le coût global de cet équipement était estimé à 17 033 661 € HT dont 15 265 620 € HT pour les seuls besoins du groupe scolaire.

Depuis, des réunions techniques se sont déroulées en présence de l'EPA, des services de Bordeaux Métropole, de la Maîtrise d'usage, du Maître d'ouvrage de l'opération et des Maîtres d'œuvre.

Ces réunions techniques ont permis d'arrêter plusieurs modifications programmatiques et techniques. Ces demandes formulées par les services de la collectivité ont des incidences financières sur le coût de l'ouvrage à hauteur de 59 692,79 € HT.

Il est donc nécessaire d'ajuster le montant du financement de Bordeaux Métropole du même montant, Bordeaux Métropole réglant l'intégralité du prix à l'EPA Bordeaux-Euratlantique. Par voie de conséquence, la contribution de la ville de Bordeaux sera également ajustée, soit une hausse de 8 953,92 €.

Le coût de l'ensemble scolaire est donc recalé à 17 093 353,79 € HT, soit 20 512 024,54 € TTC, avec une participation de la ville de Bordeaux de 3 796 563,32 € nette de taxe.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article R 311- 7 du code de l'urbanisme

VU le dossier modifié de réalisation de la ZAC Saint-Jean Belcier approuvé par le bureau du Conseil d'administration de l'EPA du 14 décembre 2022

VU le programme actualisé du futur groupe scolaire d'Armagnac

VU la délibération numéro 2023- 282 du 30 juin 2023 validant la convention pour la réalisation du groupe scolaire armagnac sud

VU la délibération 2024-307 du 07 juin 2024 modifiant les modalités de financement des

groupes scolaires dans le cadre de l'opération d'intérêt national

VU la délibération 2024-543 du 26 septembre validant l'avenant 1 à la convention de réalisation du groupe scolaire Armagnac

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que le groupe scolaire d'Armagnac relève des équipements publics de la ZAC Saint-Jean Belcier,

CONSIDERANT qu'il convient, en conséquence des ajustements techniques du programme de construction, d'actualiser le coût de réalisation du groupe scolaire d'Armagnac,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention pour la réalisation du groupe scolaire Armagnac sud conclue entre l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique et Bordeaux métropole,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention ci annexée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal des exercices concernés au chapitre 23, article 2313, fonction 515.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--